

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-06-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de juin deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Anick Leclerc

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2014-06-132

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 12 mai et du 26 mai 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Assemblée de consultation, projet de règlement ajoutant un usage dans la zone C-2
9. Adoption second projet ajoutant un usage dans la zone C-2
10. Adoption du règlement établissant la tarification pour différents services rendus
11. Adoption du règlement ajoutant un article aux règles de contrôle et de suivi budgétaires

12. Avis de motion, modifiant le pourcentage des pentes dans le secteur de Perthuis
13. Avis de motion, modification zonage créant une nouvelle zone dans les zones Ra-8 et Rb-5
14. Avis de motion, modification zonage pour la superficie des bâtiments autorisés
15. Demande dérogation mineure, 28 rue des Oies-Blanches
16. Demande dérogation mineure, 781 rue Saint-Charles
17. Demande dérogation mineure, 175 rue de la Rivière
18. Nomination de membres au Comité Culture et Embellissement
19. Adoption de la politique pour contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail (reporté)
20. Achat d'un auvent au Carrefour municipal
21. Mandat WSP Canada, nouveau projet de tracé voie de contournement
22. Mandat, offres de services pour le contrôle qualitatif et suivi environnemental
23. Signature protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf
24. Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque
25. Inscription congrès, fonctionnaire désigné
26. Inscription au congrès de la F.Q.M.
27. Dépôt du rapport financier de l'OMH
28. Regroupement pour équité dans l'industrie cimentière québécoise
29. Réponse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier de Construction & Pavage Portneuf inc.
30. Période de questions.
31. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h36

Fin : 19h43

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 9 juin 2014. (du 13 mai au 9 juin 2014)

Rés.2014-06-133**Adoption des procès-verbaux du 12 et du 26 mai 2014.**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lu et acceptent qu'ils ne soient pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 12 et du 26 mai 2014 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2014-06-134**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 339 573.38 \$.

Liste des comptes à payer	87 343.11 \$
Liste des chèques émis	117 040.09 \$
Liste des chèques manuels	71 618.88 \$
Liste des paiements en ligne	11 307.45 \$
Dépôt salaires	52 263.85 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2014 est déposé au conseil municipal, le 9 juin 2014.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 16 avril 2014 est déposé au conseil municipal, le 9 juin 2014.

Assemblée de consultation, projet de règlement ajoutant un usage dans la zone C-2

Monsieur le maire explique le second projet de règlement « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage d'entrepreneur général et spécialisé dans la zone C-2 ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre la construction d'un atelier d'entrepreneur en électricité sur le lot 4 339 072 dans la zone C-2.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2014-06-135 Adoption second projet ajoutant un usage dans la zone C-2

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #154 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage atelier d'entrepreneur général et spécialisé dans la zone C-2 » soit adopté.

Rés.2014-06-136 Adoption règlement établissant la tarification pour différents services rendus

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #155 « Établissant la tarification pour différents services rendus » soit adopté.

Rés.2014-06-137 Adoption règlement ajoutant un article aux règles de contrôle et de suivi budgétaires

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 117-1 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » soit adopté.

Avis de motion, modifiant le pourcentage des pentes dans le secteur de la Seigneurie de Perthuis

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin de diminuer le pourcentage des pentes de toit sur une certaine proportion de la toiture dans le secteur de la Seigneurie de Perthuis.

Avis de motion, modification de zonage créant une nouvelle zone sur les lots 2 980 225 et 3 637 169

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement créant une nouvelle zone permettant un développement résidentiel avec des nouvelles normes sur les lots 2 980 225 et 3 637 169.

Avis de motion, modification zonage pour la superficie des bâtiments et des emplacements autorisés au Camping Panoramique

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le zonage afin de permettre une superficie supérieure pour les bâtiments et pour les emplacements au Camping Panoramique.

Rés.2014-06-138 Demande dérogation mineure, 28 rue des Oies-Blanches

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 23 mai 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un abri d'auto, le poteau supportant l'abri d'auto sera à 1 mètre au lieu de 1.5 mètre;

Attendu que le citoyen devra s'assurer de respecter la distance de 0.6 mètre entre la fin du toit et la limite de la ligne de lot et cet abri d'auto ne pourra jamais être transformé en garage et être fermé de façon permanente sur aucun des trois côtés ouverts;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9873 82 9421 situé au 28, rue des Oies-Blanches.

Rés.2014-06-139 Demande dérogation mineure, 781 rue Saint-Charles

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 23 mai 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une piscine à 1 mètre au lieu de 1.5 mètre de la limite;

Attendu la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9975 03 3954 situé au 781, rue Saint-Charles.

Rés.2014-06-140 Demande dérogation mineure, 175 rue de la Rivière

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 23 mai 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser un lotissement d'une profondeur de 24.10 mètres au lieu de 27 mètres et une marge de recul arrière de 4.5 mètres au lieu de 7 mètres;

Attendu la recommandation favorable à la première demande et un avis défavorable pour la deuxième demande du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9874 77 2487 situé au 175, rue de la Rivière pour la profondeur à 24.10 mètre.

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9874 77 2487 situé au 175, rue de la Rivière pour la marge de recul arrière à 4.5 mètres.

Rés.2014-06-141 Nomination de membres au Comité Culture et Embellissement

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Samuel L'Italien Tessier et mesdames Suzanne Claveau, Nicole Rioux soient nommés membre du Comité Culture et Embellissement.

Rés.2014-06-142 Achat auvent Carrefour municipal

Il est proposé par madame la conseillère Annick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense nette de 4 355.85 \$ pour l'achat d'un auvent au Carrefour municipal.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur trois (3) ans, comme suit :

2015	1 451.95 \$
2016	1 451.95 \$
2017	1 451.95 \$

Rés.2014-06-143 Mandat WSP Canada, nouveau projet de tracé voie de contournement

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate WSP Canada pour la production d'un avis sur la modification du tracé de la voie de contournement ainsi qu'une estimation des coûts de ces travaux pour un montant maximum de 7 000 \$.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrières et sablières.

Rés.2014-06-144 Mandat, offre de service professionnel pour le contrôle qualitatif et suivi environnemental

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour un offre de service professionnel pour le contrôle qualitatif et suivi environnemental dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures souterraines – phase III;

Considérant que la firme CIMA+ a procédé à l'analyse des soumissions et recommande l'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Qualitas	60 180.27 \$
LVM	60 782.35 \$
Laboratoire SM	78 099.53 \$
LEQ	99 706.03 \$

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour le contrôle qualitatif et la gestion des sols contaminés pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines – phase III à Qualitas au montant de 60 180.27 \$ taxes incluses; le tout conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Rés.2014-06-145 Signature protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Rés.2014-06-146 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Portneuf une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 18 février 2009 et entrée en vigueur le 27 janvier 2010 par la MRC de Portneuf;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Ville de Portneuf encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie pour les cinq prochaines années.

QUE la Ville de Portneuf demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville de Portneuf une réduction de prime, au chapitre de l'assurance des biens, à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10%.

Rés.2014-06-147 Inscription congrès, fonctionnaire désigné

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 781.83 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre à Baie Saint-Paul.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2014-06-148 Inscription au congrès de la F.Q.M.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 2 397.23 \$ taxes incluses et la participation de monsieur le maire Nelson Bédard et mesdames les conseillères Karine St-Arnaud, Chantale Hamelin au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2014 au Centre des congrès à Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2014-06-149 Dépôt du rapport financier de l'OMH

Monsieur Nelson Bédard, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 39 822 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et autorise le versement de la contribution de la Ville au déficit d'opération pour l'année 2013 au montant de 3 982 \$.

Rés.2014-06-150 Regroupement pour équité dans l'industrie cimentière québécoise

Considérant que le gouvernement prévoit maintenir l'investissement massif de fonds publics dans le projet de cimenterie de Port-Daniel-Gascons, sur le territoire du Québec au détriment des règles de concurrence loyale;

Considérant l'arrivée de ce nouveau joueur dans le secteur québécois du ciment dans un contexte où l'industrie nord-américaine du ciment est en situation de surcapacité;

Considérant que la région du Nord-est américain à laquelle la production de cette nouvelle cimenterie est destinée ne sera pas en mesure d'absorber une plus grande offre de ciment, compte tenu de la situation de surcapacité et de la lente reprise économique;

Considérant que les cimentiers québécois exportent déjà une partie de leur production sur la côte est américaine;

Considérant que le projet de Port-Daniel-Gascons ne sera vraisemblablement pas soumis à un processus d'évaluation environnementale et aux normes en vigueur en la matière, alors que ce fut le cas pour les autres cimenteries établies au Québec;

Considérant que la cimenterie ne génèrera pas de nouvelles retombées économiques ni de nouveaux emplois, mais qu'elle va simplement entraîner un transfert de la production et de la main-d'œuvre d'une région à une autre;

Considérant que Ciment Québec est situé dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que l'aide financière apportée par le gouvernement du Québec au projet de cimenterie à Port-Daniel-Gascons aura un impact négatif sur Ciment Québec;

Considérant que les citoyens de la Ville de Portneuf risquent de subir les contrecoups économiques et sociaux de cette situation;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf adhère au Regroupement pour l'équité dans l'industrie cimentière québécoise afin de lutter contre l'aide gouvernementale inéquitable accordée au projet de cimenterie à Port-Daniel-Gascons. Par conséquent la Ville de Portneuf joint sa voix aux organisations qui demandent au gouvernement du Québec de respecter les règles les plus élémentaires de saine concurrence en retirant l'aide gouvernementale et les autres avantages accordés au projet de cimenterie de Port-Daniel-Gascons.

Rés.2014-06-151

Réponse à la Commission de protection du territoire agricole, dossier Construction & Pavage Portneuf

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a fait parvenir un compte-rendu et orientation préliminaire dans le dossier de Construction & Pavage Portneuf inc.

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec considère que cette demande devrait être refusée par le numéro de dossier 406954;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la nouvelle demande de tracé faite par Construction & Pavage Portneuf inc. remplacerait la décision autorisant une voie de contournement dans le dossier numéro 365346

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h05 Fin : 20h15

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 16 hres.

Maire

Greffière